

Grille synthèse des décisions comité régional des financeurs ACV Avenant ACV 2023-2026 de la ville de Tulle

Rappel du contexte :

Le projet d'avenant ACV 2 examiné a été rédigé par les collectivités de Tulle et l'agglomération de Tulle en association avec les services de l'État et des partenaires conformément aux dispositions prévues au Guide pratique du programme. Le document analysé fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Tulle pour la période 2023-2026.

Ville ACV	Tulle
ECPI	Communauté d'agglomération de Tulle
Partenaires financiers :	Banque des Territoires, Action Logement, Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine État : DRAC, DREAL
Saisine par voie dématérialisée du comité régional des financeurs	

Analyse du CRF :

L'avenant ACV 2 de la ville de Tulle conforte la stratégie initiale de la ville, en intégrant de nouvelles réflexions stratégique sur l'élargissement du périmètre d'actions notamment au quartier de la gare - entrée de ville. Le dispositif ACV 2 pourra s'appuyer sur des outils de planification développés, qui permettront de décliner le projet de territoire et de poursuivre la dynamique impulsée.	
Décision du comité régional des financeurs	Avis favorable à cet avenant
Observations/Enjeux signalés	
BDT	Avis favorable. Si le bilan ne donne pas une vision complète de l'avancement de chacune des actions, il comporte des contributions intéressantes sur la manière dont les études ont contribué à la réalisation des actions. Il fait également le point sur les démarches Réinventons Nos Cœurs de Ville (seuls des bailleurs sociaux ont été susceptibles de sortir les opérations) et sur le fonds friches.
Action Logement	Avis favorable. Action Logement a réalisé un bilan positif en phase I, avec le cofinancement de 47 logements réhabilités, pour un total financé dépassant les 3 M€. Le volet habitat Parc Privé reste sous représenté (par rapport à l'intervention des OLS), des actions de communication ciblées devront être effectuées. Les contacts en cours, et la concrétisation récente d'un projet investisseur privé (Place E. Zola) constituent un excellent signal pour le démarrage de cette nouvelle phase.
DRAC	Avis favorable. La collectivité est invitée à se rapprocher des services patrimoniaux DRAC pour les actions en cœur historique.
DREAL/ANAH	Avis favorable.
EPFNA	Avis favorable. Un partenariat bien engagé avec l'EPFNA sur des îlots bâtis en cœur de ville pour permettre la réalisation d'opération de réhabilitation est noté.
SGAR	Tout financement évoqué au sein des fiches actions, qui n'a pas été acté dans le cadre de la procédure de validation qui lui est propre, doit obligatoirement être assorti des formules de précaution idoines rappelant son caractère non acquis, mais prévisionnel et indicatif.

Bordeaux le, 26 OCT. 2023

Le préfet de région

Etienne GUYOT